

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 11 MARS 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 11 mars 2021*

Aujourd'hui, à quatorze heures cinquante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 77 Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.